

Paris,
le 21 juillet 2020

Contact :

**Marjorie
ALEXANDRE**
Secrétaire confédérale

**Secteur International,
Europe et Migrations**

✉ [malexandre](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)
[@force-ouvriere.fr](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)
☎ 01.40.52.82.88

Plan de relance européen : un accord à quel prix ?

Tout au long des discussions sur le plan de relance européen, FO avait souligné l'importance d'une réponse européenne qui soit à la fois solidaire, sociale et à la hauteur des besoins des travailleurs et des populations en termes d'emplois et d'investissements. C'est pourquoi, FO mettait en garde quant aux contreparties qui pourraient être exigées, à l'image des expériences récentes, notamment en termes de rigueur budgétaire ou de réformes structurelles.

Ce matin, les dirigeants européens sont finalement parvenus à un accord sur le financement d'un plan de relance. FO fait le constat que les montants validés – 750 milliards d'euros – sont élevés, répartis entre 390 milliards de subventions et 360 milliards de prêts, remboursables par les Etats membres.

Les subventions devant être consacrées à la relance, chaque gouvernement devra établir un « plan national de relance et de résilience » pour justifier de l'utilisation des fonds dans le cadre de la procédure dite du « semestre européen », appelant à respecter les recommandations adressées chaque année par la Commission aux Etats membres. A ce mécanisme institutionnel, s'ajoute la possibilité pour un Etat membre d'intervenir au Conseil s'il estime que le plan d'un ou plusieurs autres Etats membres ne respecte pas les engagements pris.

Comme l'a exprimé la CES (Confédération européenne des syndicats), FO met en garde contre un processus qui conduirait aux mêmes recettes de ces dernières années.

FO a, en particulier, en mémoire les réformes du code du travail, de la santé, de l'assurance chômage ou encore la réforme des retraites, qui ont vivement été encouragées dans le cadre du « semestre européen ».

FO a également en mémoire les suites de la crise financière de 2008. Plutôt que de contribuer à la sortie de crise, les mesures adoptées alors l'ont au contraire aggravée en imposant dans plusieurs pays des politiques d'austérité budgétaire, comme pilote des politiques sociales, notamment en matière de réformes des législations du travail, des services publics et de sécurité sociale.



Communiqué de presse

Des coupes importantes sont opérées dans le budget européen, en particulier sur Erasmus, la recherche et l'innovation, la santé, la ruralité ou encore le fonds de transition juste, alors que les rabais consentis aux Etats sur leurs contributions – notamment aux Etats dits « frugaux » qui ont fortement pesé sur l'accord final – sont non seulement maintenus mais augmentés.

En lien avec la CES, FO veillera, avec la plus grande attention, à la manière dont cet accord sera mis en œuvre. Les plans nationaux de relance ne doivent pas devenir de nouveaux plans d'austérité mais devront au contraire protéger et renforcer les services publics et la protection sociale. Pour FO, le sens de la construction européenne, tout en intégrant les enjeux climat et environnement, doit être de donner la primauté à la justice et au progrès social.